

Conseil municipal du 24 juin 2019

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, EMEREAU Patrice, BATRIN Christelle, DENISET Evelyne, LE BRETON Bernard, METAYER Nicolas, COEFFEC Yves.

ABSENTS excusés : DEME Anne-Laure, BUSSON David, TIGEOT Fabien, DREAN Claudine, ISSERT Cécile

Date de convocation : 19 juin 2019

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2019

41. Présentation du protocole « participation citoyenne »

Considérant la volonté du conseil municipal d'agir en matière de prévention de la délinquance,

Le maire rappelle l'objectif de la démarche de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Il précise que ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le conseil municipal demande que soit organisée une réunion d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider la demande de mise en place du protocole gratuit « participation citoyenne » en partenariat avec la gendarmerie nationale.

42 .Fixation des prix de repas de restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de fonctionnement de la cantine scolaire pour l'année 2018-2019 :

- Ensemble des dépenses: 68 109.19 €
- Participation des familles : 46 824.80 €

En 2018-2019, 13772 repas enfants ont été servis pour un coût de repas unitaire de 4.95 €. Soit un déficit de 1.55€ par repas.

Après avoir pris connaissance du bilan de fonctionnement 2018-2019 de la cantine.

Considérant le montant de son déficit,

Considérant la mise en place progressive de la loi EGALIM dans le restaurant scolaire de BOHAL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année scolaire 2019-2020 :

- le prix du repas à 3€50

43. Fixation du prix de garderie

Considérant le cout stable de la garderie périscolaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- DECIDE de ne pas modifier le tarif appliqué pour l'année scolaire 2019-2020 à 2.00€ de l'heure

44. Approbation du règlement intérieur terrain multisports

Monsieur le Maire expose que le terrain multisports doit obéir à certaines règles visant à garantir la sécurité et la tranquillité publique et qui s'imposent à tous les usagers en vertu du principe d'égalité de traitement.

Dès lors, il s'agit d'instaurer un règlement intérieur qui recensera les règles de bon usage et de bonne conduite applicables à toute personne utilisant cet équipement.

Monsieur le Maire présente le règlement du terrain multisports annexé à la présente délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission composée d'élus et de jeunes ayant élaboré ce document le 19 juin 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Création commission terrain multisports

Une commission terrain multisports composée d'élus de la commune, de jeunes a été créée.

Composition : DEME Marie, EMEREAU Jules, GRU Alain, EMEREAU Patrice, BALAIS Jules

Celle-ci se rencontrera mi-septembre afin de mettre en place des rencontres sur le terrain multisports lors des vacances scolaires avec les communes de St Guyomard et St Marcel.

Opération argent de poche

9 jeunes se sont inscrits. L'opération argent de poche s'effectuera du 15 juillet au 18 août (sur les créneaux de disponibilités indiqués par chaque jeunes), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30. Rendez-vous est donné en mairie chaque jour. Sébastien, responsable technique de la commune, se chargera du transport des jeunes sur les lieux des chantiers et supervisera l'opération sans une présence continue. Il a été fait appel à des bénévoles pour l'encadrement.

Il est demandé un sérieux dans le travail effectué, la mairie mise sur l'autonomie des jeunes.

Le matériel est fourni par la commune (gants, peinture, pinceaux...). Plusieurs chantiers seront mis en œuvre dans l'ordre suivant :

- Peinture des rambardes du terrain de football
- Peinture rambarde autour de l'église : le travail est plus méticuleux, il faudra gratter et poncer le lichen pour avoir un support propre avant de commencer la peinture
- Peinture logement CCAS du portail
- Tables de l'étang : ponçage léger et lasurage
- Selon météo, Peinture des toilettes publics et désherbage manuel

En fonction des conditions atmosphériques les travaux pourront être décalés

45. Réflexion Médiathèques communautaires / intercommunales.

Monsieur le Maire expose :

Lors de la conférence des maires, il a été convenu à l'issue des échanges faisant suite à la présentation de la médiathèque départementale d'interroger les communes sur leur souhait ou non de rejoindre le réseau des médiathèques communautaires / intercommunales.

Plusieurs choix possibles:

- ▶ Pas d'intégration du réseau;
- ▶ Intégration du réseau en conservant la compétence au niveau communal;

- ▶ Intégration au réseau communautaire.

Chaque commune est donc invitée à se prononcer pour le 28 juin au plus tard.

Vu le contexte de finances tendues au niveau communal et intercommunal, les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité des membres présents sur un refus d'intégration au réseau des médiathèques communautaires / intercommunales.

46. Demande de financement au titre de l'amélioration de l'assainissement collectif

La Commune de BOHAL doit réaliser des travaux d'amélioration de son assainissement collectif

Les travaux à engager concerneront la mise en place d'un dégrilleur automatique et d'un système de télésurveillance sur le poste de relevage afin de fiabiliser le traitement des eaux usées, éviter les colmatages et améliorer le procédé épuratoire pour des rejets exemplaires dans le milieu naturel et constamment fiables.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du zonage collectif de la commune. Le montant total des travaux est de 26 094€ HT.

Le démarrage est prévu en septembre 2019.

Ces travaux sont actuellement susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (actions finançables sur des taux de 40 à 60% dans le cadre de territoire classé en zone de revitalisation rurale) et du Conseil Départemental (30%).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de:

- Solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une aide financière de 30% soit 7 828.20€,
- Solliciter auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au meilleur taux possible.

Questions diverses

- Rappel des règles du plan communal de secours concernant le risque canicule.
- M. MARTIN a fait demande de cap dans ce cas fin de contrat en
- Passage jury villes et villages fleuris le vendredi 12 juillet après-midi.
- Début des travaux parking de la salle des associations jeudi 27 juin
- Expertise par assurance de la fuite de la salle multifonctions jeudi 27 juin
- Montant FPIC 2019 : 20 400€ (21 400 en 2018)

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.

Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

~~BUSSON David,~~

EMEREAU Patrice,

~~TIGEOT Fabien,~~

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

~~DREAN Claudine,~~

~~DEME Anne-Laure,~~

~~ISSERT Cécile,~~

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne